walderwyss

Martin Klingler

Dr. iur., Avocat
Senior Associate
Téléphone +41 58 658 56 22
martin.klingler@walderwyss.com

Martin Klingler s'est spécialisé dans le contentieux pénal et civil. Il conseille et représente les personnes lésées, les prévenus et les tiers concernés dans les affaires pénales économiques, entre autres dans le domaine du recouvrement de valeurs patrimoniales. Son domaine d'activité s'étend également au conseil et à l'assistance aux personnes physiques et morales dans le cadre d'enquêtes internes et d'enquêtes administratives.

Martin Klingler a fait ses études de droit à l'Université de Fribourg (CH) avec la mention "bilingue" (Bachelor of Law 2006, Master of Law 2008). Il a ensuite travaillé au sein de la division de la Protection de l'État du Ministère public de la Confédération suisse, auprès des autorités de poursuite pénale du canton de Berne et a exercé la fonction de greffier extraordinaire au Tribunal régional de l'Oberland bernois à Thoune. Il a également travaillé pendant plusieurs années comme avocat-conseil et judiciaire dans une étude d'avocats à Berne. En tant qu'assistant scientifique à la chaire de procédure (CPC/LP) et de droit international privé de l'Université de Fribourg, il a rédigé sa thèse sur l'action civile selon les art. 122 ss CPP. Depuis 2021, il renforce l'équipe de Walder Wyss. Sa thèse a été récompensée par le Prix du Professeur Walther Hug (2024) et le Prix des jeunes talents de la Conférence des professeurs d'université en droit de la procédure civile (2023).

Martin Klingler parle allemand, français et anglais. Il est inscrit au registre des avocats du canton de Zurich et est habilité à plaider dans toute la Suisse.

Walder Wyss SA
Avocats

Téléphone +41 58 658 58 58
reception@walderwyss.com

www.walderwyss.com
Zurich, Genève, Bâle, Berne, Lausanne, Lugano

Publications choisies

Comblement des lacunes dans la procédure de l'action civile adhésive suisse, contribution à la coordination du droit de la procédure pénale et du droit de la procédure civile dans l'action civile adhésive selon les art. 122 ss. CPP (diss.)
par Martin Klingler
1 janvier 2023

Besserer Schutz des Anwaltsgeheimnisses bei internen Untersuchungen
par Oliver M. Kunz et Martin Klingler
23 août 2024

Better protection of attorney-client privilege in internal investigations
par Oliver M. Kunz et Martin Klingler
23 août 2024

Vous trouverez la liste complète des publications sur le site:
https://www.walderwyss.com/fr/avocats/martin.klingler